

ADMINISTRATION
48, rue de la République

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.



AUJOURD'HUI :

La dynamite à Lyon.
Le 18 Mars à Paris.
Drame de la Jalousie. — Un médecin qui tue sa femme.
Explosion à bord d'un « Gladiateur ».

UN PEU DE CALME

Nos bons amis de l'Allemagne n'ont pas manqué de grossir l'importance des attentats criminels que tout Paris réprouve et que la conscience publique condamne; il fallait s'y attendre et l'au-baine était trop belle pour ne pas tenter des téméraires aussi partiaux.

Sans vouloir réduire à néant la gravité de ces abominables tentatives, nous croyons que le moment est venu pour tout le monde et pour tous les partis de mettre les choses au point de notre intérêt commun, de nous opposer de toutes nos forces à ce que la malveillance étrangère fabrique de toutes pièces une de ces légendes d'autant plus difficiles à détruire qu'elles ont été plus fragilement construites.

A force de dire et de laisser croire que la sécurité des Parisiens est menacée, nous finirions par fournir à ceux qui ne demanderaient pas mieux que de s'en servir, l'argument si convoité pour mettre Paris en quarantaine et pour faire le vide autour de nous.

Au point de vue de la politique intérieure, les partis hostiles ne seront que portés à tirer parti d'incidents grossis et dénaturés pour s'en faire une arme de combat contre les hommes et les choses de la République; les réactionnaires failliraient à toutes leurs traditions s'ils ne mettaient précieusement de côté l'argument de la dynamite pour le faire éclater contre les candidats républicains en pleine campagne électorale.

Mais, avant toute préoccupation politique, un intérêt supérieur nous tient à cœur, celui du bon renom de ce Paris hospitalier, tolérant, à qui l'on a parfois reproché d'être l'auberge du monde, qui a été si souvent méconnu et tant de fois calomnié.

Lorsque M. Tisza détournait ses compatriotes de toute participation à l'Exposition universelle, il ne se gênait pas pour invoquer d'imaginaires prétextes : que n'eût-il pas dit si un accident, plus ou moins isolé, lui avait donné le droit de mettre en doute la sécurité de Paris?

Il y a, cela n'est pas douteux, plus d'un Tisza en Europe, non-seulement à Berlin, à Vienne et à Rome, mais encore à Londres et ailleurs : toutes les capitales jaloussent la nôtre, si attrayante pour les étrangers riches qui viennent y semer l'argent à pleines mains au lieu de dépenser leur fortune au milieu de leurs concitoyens.

Aussi, prenons garde; n'allons pas de gaieté de cœur, sans raisons sérieuses déterminer une panique parmi nous et autour de nous.

Ainsi que le fait observer justement M. Francis Magnard, avec son bon sens accoutumé, « tout en approuvant les précautions prises et les arrestations opérées, il est sain de réagir contre un petit mouvement de panique qu'il ne faudrait pas laisser s'accroître ».

Il est indispensable, cela va sans dire, de ne rien épargner pour mettre la main, si possible, sur les coupables, seulement il faudrait ne pas faire pivoter

toute notre politique et toutes nos affaires autour de la dynamite.

Qu'on redouble de précautions, qu'on fasse plus et mieux pour la sûreté des personnes et des propriétés, cela va de soi; mais qu'on n'aille pas jusqu'à révéler le spectre social et à ressusciter l'hydre de l'anarchie, car rien ne serait à la fois plus inefficace et plus maladroit.

Il n'y a pas un parti, quel qu'il soit, pas une fraction de parti, pas un groupe organisé qui oserait assumer la responsabilité d'attentats qui relèvent du droit commun et avec qui la politique n'a rien à faire.

Lorsque les Anglais étaient obligés de trembler pour la sécurité de la Chambre des Communes et du palais de Westminster tout entier, ils étaient l'objet d'une vengeance politique, et ils avaient des motifs de crainte et d'inquiétude.

Ici, à l'heure actuelle, dans la période de détente et d'accalmie qui a succédé à la crise boulangiste, rien ne donne à penser qu'un complot ait été dressé pour substituer la dynamite au bulletin de vote; le péril anarchiste n'existe pas; des faits isolés, épouvantables, odieux, peuvent surgir, ils ne sont le produit d'aucune école, d'aucun pays, d'aucune ville.

Il ne s'est rien passé qui ait altéré la physionomie hospitalière de Paris et qui doive inspirer la moindre crainte à qui que ce soit; n'hésitons pas à le proclamer, au lieu de grossir plus qu'il ne convient des faits suffisamment graves par eux-mêmes, sans qu'on ait besoin d'en dramatiser le récit, d'en généraliser la portée.

LA POLITIQUE

A une voix de majorité la Chambre a voté la gratuité des fonctions de prud'homme. Ce partage indique au moins que sur ce point les opinions sont sensiblement divisées. Les partisans de la gratuité se sont demandés à qui on ferait payer les jetons de présence des prud'hommes en exercice — et je crois bien que c'est pour n'avoir à charger personne de cette obligation pécuniaire qu'on a décidé que nos prud'hommes officieraient gratis. Vous me direz que, dans ce cas, comme ils perdent la une bonne demi-journée de travail que leur patron s'empressera de leur déduire de leur semaine ou de leur quinzaine, c'est en somme sur ces braves gens que retombera le poids de cette gratuité; mais il paraît — à en croire notre majorité d'une voix — que l'honneur de porter un ruban en sautoir suffira pour les consoler de cette perte sèche. — Tant mieux s'il en est ainsi.

Mais j'ai peur qu'il n'en soit pas tout à fait ainsi. Cette question de la rétribution des fonctions publiques est une de celles qui intéressent le plus la démocratie — et c'est avec peine, je l'avoue, que nous voyons une assemblée élue — et fort bien payée, elle — s'obstiner ainsi à continuer des traditions qui ne sont plus de notre âge.

C'est fort beau, en principe, la gratuité des magistratures élues, mais c'est, en somme, un des meilleurs moyens trouvés par l'aristocratie pour éloigner de ces fonctions toute la démocratie à qui ses aïeux n'ont pas laissé des rentes et qui suit la loi naturelle de l'humanité en vivant de son travail.

D'autant mieux que si on explique cette gratuité en répétant la vieille antienne : La meilleure preuve qu'on puisse donner de sa capacité à régler les affaires d'autrui, c'est de montrer qu'on a su faire les siennes, on se heurte à cette réponse péremptoire : Où seront des lors, contre les forts et les puissants les protecteurs des hum-

bles et des faibles si c'est parmi les premiers que vous choisissez invariablement tous les arbitres qui doivent prononcer entre les uns et les autres?

Et puis, voyons, s'il était vrai que cette gratuité des fonctions eût la moindre influence sur l'indépendance, sur la dignité de l'élu et sur la considération qu'il mérite, comment expliqueriez-vous que cette gratuité ne fût utile que lorsqu'il s'agit des fonctions où nomme le peuple, et qu'elle devint absurde quand c'est le gouvernement qui nomme aux mêmes fonctions. Pourquoi le juge de paix payé et le juge prud'homme gratuit? Pourquoi le conseiller municipal gratuit et le conseiller de préfecture appointé?

Toutes ces différences sont, je ne dirai pas iniques, mais illogiques — et certainement, à une époque où tout se paye, les peines du médecin, celles de l'avocat, celles du magistrat civil, celles du soldat, — il arrivera forcément un jour où les parlementaires salariés permettront enfin, par un salaire équitable, à tous les honnêtes citoyens d'être nommés prud'hommes — aussi bien que députés ou sénateurs.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LE CENTRE GAUCHE DU SÉNAT

Discours de M. Trarieux
Paris, 18 mars.

En prenant possession de la présidence du centre gauche du Sénat, M. Trarieux a prononcé un discours, où, après les remerciements d'usage, il a dit :

Le centre gauche n'est plus, depuis longtemps, le berceau ordinaire des grandes fortunes politiques, mais il n'a qu'à se rappeler ce que fut son rôle dans la fondation de la République, pour se sentir dédommagé d'ingénuités délaissées par le souvenir de ses glorieuses origines et il lui suffit, d'ailleurs, de connaître l'état réel de la pensée publique pour se contenter de l'influence persistante que la netteté et la sagesse de ses principes lui permettent, malgré tout, d'exercer sur la conduite des affaires de la nation.

Le secret de cette action efficace, mais à tout instant saisissable, n'est point nouveau pour nous, car nous le tenons de M. Thiers. Depuis déjà longtemps, la moyenne de l'opinion qui nous juge, reste toujours, comme l'a proclamé ce grand homme, à l'état de centre gauche. Laissons railler le mot; la réalité des faits démontre sa justesse. Nous en voyons la preuve jusque dans les contradictions de ceux qui ne hâtent souvent le pas sur nous, qu'afin de rapprocher plus tôt leur but d'ambition, et qui, une fois au fait, ne trouvent rien de mieux pour s'y consolider, que d'emprunter discrètement notre langage, et se rapprocher le plus possible de notre programme sans en avoir l'air.

On peut, en effet, pour un moment trouver son compte à rajouter les formules, et à rencontrer une faveur éphémère dans les engageantes promesses d'un ordre de choses nouveau; mais il n'y a pas deux manières de diriger le pays qui a passé et l'état politique de la France.

La France entend ne pas revenir en arrière, elle ne peut non plus rompre brusquement avec les mœurs formées par une longue hérédité, et l'esprit invétéré de tradition qui est en elle se trouve en lutte continue avec son goût ardent du progrès. A ceux qui rêvent de lui faire répudier les conquêtes de la pensée moderne, elle répond que c'est impossible. A ceux qui voudraient étouffer de force ses vieilles habitudes, sa vie nationale, elle dit : « Je ne me souviens point à la violence, et si la marche en avant me sollicite, je ne l'accepte que dans la lumière et l'indépendance de ma raison. »

De là, nécessité de concilier les tendances contraires et d'harmoniser dans une action commune les forces disparates.

Cette mission d'assurer un sage équilibre n'appartient point à des doctrines qui ne visent qu'à s'imposer par des procédés au-

toritaires; elle exige pour s'accomplir dans l'ordre un gouvernement même qui est le fond de notre système, qui a pour moyen la justice envers tous.

Nous ne sommes ici que des libéraux, voilà notre force, car les institutions parlementaires et le régime républicain sont adéquates à l'idée même de libéralisme.

Nouvelles Militaires

Paris, 18 mars.

La prochaine promotion de généraux aura lieu le 10 avril parce que les généraux Thomassin, Dorlodot des Essarts et Logerot seront admis dans le cadre de réserve quelques jours avant cette date.

Le général Thomassin est membre du conseil supérieur de la guerre; un des commandants de corps en exercice sera vraisemblablement appelé à le remplacer dans ce conseil.

Il y aura donc lieu de nommer un commandant de corps.

Les vacances dans les généraux de division seront au nombre de quatre, car le général Vigneaud, déjà en disponibilité, demandera, dit-on, son passage dans la réserve par anticipation, bien qu'il ne doive pas y passer réglementairement avant le 29 septembre 1892.

Six généraux de brigade auront atteint alors la limite d'âge. Mais on annonce que le général Luzeux, qui n'aura soixante-deux ans que le 7 janvier 1897, demandera également son admission à la réserve.

C'est donc cinq généraux de division et onze généraux de brigade que comprendra la promotion.

Les grandes promotions suivront celle des généraux. Rien que pour l'infanterie on annonce douze à quatorze colonels, dix-huit à vingt lieutenants-colonels, trente-deux à trente-cinq chefs de bataillon, cinquante à soixante capitaines.

On commence à se préoccuper de la promotion des généraux qui précédera les fêtes de Pâques. Elle doit donner lieu à un mouvement d'avancement exceptionnellement important.

Quatre généraux de division et dix généraux de brigade seront compris dans ce décret. Leur nomination coïncidera avec de nombreuses retraites renouvelant les cadres de l'infanterie dans des conditions avantageuses.

Seront promus : dix colonels, seize lieutenants-colonels, trente chefs de bataillon et environ cent vingt capitaines.

La cavalerie et l'artillerie auront pour chaque arme : deux généraux de brigade, trois colonels, cinq lieutenants-colonels, sept ou huit chefs d'escadron et une vingtaine de capitaines.

LES DÉLÉGUÉS MINEURS

Paris, 18 mars.

Dans sa dernière séance, le conseil d'Etat statuant au contentieux, a poursuivi la série des décisions qui tendent à créer une jurisprudence nouvelle nécessaire à l'application de la loi sur les délégués mineurs. C'est ainsi qu'il a été décidé que les limites des circonscriptions territoriales où doit être domicilié le candidat ne se confondent pas avec celles des concessions minières; les circonscriptions ne doivent comprendre que les parties de la mine qui sont en exploitation. En conséquence, est inéligible l'ouvrier étant domicilié sur le périmètre de la concession; il ne l'est pas dans une des communes sous lesquelles s'étend l'exploitation proprement dite.

Le conseil d'Etat a également, dans le même ordre d'idées, interprété l'article 6 de la loi du 8 juillet 1890, aux termes duquel sont éligibles les électeurs travaillant au fond depuis cinq ans au moins dans la circonscription ou dans l'une des circonscriptions voisines dépendant du même exploitant, qui sont délimitées par un même arrêté préfectoral.

On sait, d'ailleurs, qu'il faut entendre par circonscription un ensemble de puits, galeries, chantiers, dont la liste détaillée n'exige pas plus de six jours.

Une question des plus délicates avait été soulevée au sujet des pouvoirs du préfet : un ouvrier de la compagnie des forges de Châtillon-Commentry, qui comprend à la fois les concessions de Bezenet et de Doyet, avait été élu dans la circonscription de Doyet, tout en étant domicilié à Bezenet. Il se prétendait éligible à Doyet, le préfet

Henri de Lagardère était d'une taille un peu au-dessus de la moyenne. Ce n'était pas un hercule; mais ses membres avaient cette vigueur souple et gracieuse du type parisien, aussi éloigné de la lourde musculature du Nord que de la maigreur pointue de ces adolescents de nos places publiques, immortalisés par le vauclavien banal.

Il portait l'élégant costume de chevalier du roi, un peu débraillé, un peu fané, mais relevé par un riche manteau de velours jeté négligemment sur son épaule.

Une écharpe de soie rouge à franges d'or indiquait le rang qu'il occupait parmi les aventuriers. C'est à peine si la rude exécution qu'il venait de faire avait amené un peu de sang à ses joues.

Vous n'avez pas de honte! dit-il avec mépris : maltraiter un enfant!

Capitaine... voulut répliquer Carrière en se remettant sur jambes.

Tais-toi. Qui sont ces braves? Coccardasse et Passepoil étaient auprès de lui, le chapeau à la main.

Eh! fit-il en se déridant, mes deux protecteurs. Que diable faites-vous si loin de la rue Croix-des-Petits-Champs?

Il leur tendit la main, mais d'un air de prince qui donne le revers de ses doigts à baiser.

Maître Coccardasse et frère Passepoil touchèrent cette main avec dévotion. Il faut dire que cette main s'était bien souvent ouverte pour eux pleine de pièces d'or. Les protecteurs n'avaient point à se plaindre du protégé.

ayant, selon lui, excédé ses pouvoirs en ne comprenant pas dans le même arrêté de délimitation les circonscriptions de Bezenet et de Doyet.

Il résulte au contraire de la décision du conseil d'Etat que le préfet n'est pas tenu d'englober dans un même arrêté toutes les circonscriptions dépendant du même exploitant, quand même ils seraient sous des communes contigües. Il ne doit prendre un arrêté d'ensemble que s'il n'y a pas de solution de continuité dans l'exploitation. Il peut donc procéder par arrêtés distincts dans les cas d'exploitations séparées.

Informations Politiques

Paris, 18 mars.

Le ministre de l'agriculture vient de convoquer le conseil supérieur de l'agriculture pour vendredi 25 mars.

Il compte lui soumettre un projet de décret portant règlement d'administration publique sur les établissements d'instruction primaire donnant l'enseignement agricole.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LA SUISSE

Le Conseil fédéral a fait publier la note suivante :

« En présence des nouvelles contradictions et fantaisies qui circulent au sujet des négociations commerciales de la Suisse avec la France et l'Italie, le Conseil fédéral croit devoir avertir le public que le secret sur ces négociations étant strictement gardé, il n'y a pas lieu d'ajouter foi aux informations qui seraient insérées dans le bulletin mis par le Conseil fédéral à la disposition de la presse. »

CONVENTION FRANCO-ESPAGNOLE

On annonce que le ministre des affaires étrangères avait repris les négociations avec le gouvernement espagnol pour les conclusions d'une convention commerciale. Cette nouvelle est inexacte.

L'ARTICLE 435 DU CODE PENAL

La commission a été nommée, hier, pour examiner le projet modifiant l'article 435 du code pénal dans des conditions que nous avons plusieurs fois indiquées.

Elle a nommé président M. le comte Lemerrier, et secrétaire, M. Dulau.

Il résulte des opinions émises par onze commissaires que la commission est favorable au projet du gouvernement, sauf quelques modifications de détail dans le texte.

UN DÉPUTÉ POURSUIVI

La commission chargée de l'examen de la demande de poursuites contre M. Delahaye, député d'Indre-et-Loire, a repoussé la demande mais a décidé d'introduire dans le rapport le vœu que les députés ne puissent pas être gérants de journaux.

LA REINE D'ANGLETERRE EN FRANCE

Toulon, 18 mars.

La reine d'Angleterre doit arriver cette nuit. Elle a demandé notamment qu'aucun personnage officiel ne vienne la saluer à son arrivée, pas même le maire de la ville d'Hyères.

On assure que l'amiral Rieuher, qui commande notre escadre, laquelle doit stationner en rade d'Hyères pendant tout le séjour de la reine, a l'intention d'éclairer la route que devra parcourir la voiture royale, pour se rendre à la gare de Costebelle, par des projections électriques émanant simultanément de tous nos cuirassés.

L'Enseignement Primaire

Paris, 18 mars.

La commission relative au traitement du personnel de l'enseignement primaire s'est réunie aujourd'hui. M. Delpeuch, rapporteur, a annoncé que l'accord est à peu près complet avec le ministre sur les diverses modifications dont voici les plus importantes :

L'article 24 a été ainsi rédigé : « Les promotions à la 1^{re} et à la 2^e classes de titulaires ont lieu à l'ancienneté. Les promotions à la 3^e classe ont lieu, moitié à l'ancienneté, moitié au choix. Les promotions à la 2^e et à la 1^{re} classes ont lieu exclusivement au choix ».

L'article 31 a été ainsi rédigé : « Les traitements des instituteurs et institutrices de

L'Algérie sont fixés comme suit : Les instituteurs stagiaires, 1,400 fr.; 5^e classe, 1,400 fr.; 4^e classe, 1,600 fr.; 3^e classe, 1,800 fr.; 2^e classe, 2,100 fr.; 1^{re} classe, 2,400 fr. »

Les institutrices stagiaires, 1,400 fr.; 5^e classe, 1,400 fr.; 4^e classe, 1,600 fr.; 3^e classe, 1,800 fr.; 2^e classe, 2,100 fr.; 1^{re} classe, 2,400 fr.

Voici les nouveaux textes des articles 32 et 34 :

« Article 32 : L'état garantit aux instituteurs et institutrices actuellement en fonctions un traitement qui devra, sans le concours des suppléments de traitement prévus aux articles 8, 9 et 20, élever au moins le montant du traitement et des allocations soumises à la retenue, dont les maîtres jouissaient le 31 décembre 1889, en dehors des suppléments facultatifs communaux. »

Art. 34. — La répartition, dans les nouvelles classes créées par la présente loi, des maîtres et maîtresses actuellement en fonctions, sera effectuée à dater du 1^{er} février 1893, conformément aux dispositions de l'article 24, la dispense du certificat d'aptitude pédagogique, accordée aux adjoints et adjointes en exercice, pourvus d'une nomination préfectorale antérieure au 30 octobre 1886.

Toutefois, ils ne pourront être nommés titulaires qu'à la suite 3^e des maîtres présentement pourvus de ce certificat.

SÉNAT

Paris, 18 mars.

La séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat adopte un projet de résolution portant à 8 le nombre des secrétaires du Sénat.

Après l'adoption de divers projets d'intérêt local, le sénat continue la discussion du projet de loi sur l'exercice de la médecine.

L'EXERCICE DE LA MÉDECINE

Sur l'article 2, M. Combes défend un amendement ainsi conçu :

« Le baccalauréat-ès-lettres moderne est assimilé au baccalauréat de l'enseignement classique pour l'admission aux études médicales. »

Pour M. Combes, c'est le seul moyen d'assurer le recrutement des praticiens.

M. Bardoux dit qu'il n'est pas au Sénat à trancher cette question, c'est au conseil supérieur de l'instruction publique qu'elle doit être soumise.

M. Cornil, rapporteur, demande quelle est l'opinion du ministre.

M. Bourgeois déclare que le gouvernement est partisan au fond de l'amendement de M. Combes : il estime que le baccalauréat-ès-lettres moderne de philosophie offre des garanties suffisantes. Il y a avantage à ouvrir les Facultés aux jeunes gens munis de ce diplôme; on facilitera ainsi le recrutement des Facultés de médecine.

Le gouvernement se propose de soumettre cet amendement au conseil supérieur.

M. Combes déclare alors qu'il retire son amendement. (Rires.)

Un amendement de M. Ollivier, demandant de remplacer les mots « diplôme de dentiste » par « diplôme de chirurgien-dentiste » est renvoyé à la commission.

Le premier paragraphe de l'article 2 est adopté.

M. Brouardel, commissaire du gouvernement demande la suppression du 2^e paragraphe de l'article 2 ainsi conçu : « Les dentistes qui ne sont pourvus que d'un diplôme spécial, ne pourront pratiquer l'anesthésie qu'avec l'assistance d'un docteur ou d'un officier de santé. »

M. le rapporteur dit que la commission maintient son texte.

Le 2^e paragraphe est repoussé par 170 voix contre 59.

Les dix premiers articles sont adoptés sans changement.

M. Lesouffé demande la suppression de l'article 11, interdisant l'exercice simultané de la profession de médecin dentiste ou de sage-femme avec celle de pharmacien ou d'herboriste, même en cas de possession de titres.

M. Cornil, rapporteur, dit que cet article a été établi sur le désir de tous les médecins et pharmaciens sérieux.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
19 Mars

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

PREMIÈRE PARTIE

LES MAÎTRES EN FAIT D'ARMES

— As pas pur! lui dit Coccardasse, nous ne pouvons pas t'écorcher, jeune homme. A qui porte-tu cette lettre d'amour?

— Une lettre d'amour? répéta encore le page.

Passepoil s'écria :

— Tu es né en Normandie, ma poule.

Et l'enfant de répéter :

— En Normandie, moi?

— Il n'y a qu'à le fouiller, opina Carrière.

— Oh! non! non! s'écria le petit page en tombant à genoux, ne me fouillez pas, mes bons seigneurs!

C'était souffler sur le feu pour l'éteindre. Passepoil se ravisa et dit :

— Il n'est pas du pays; il ne sait pas mentir.

Comment t'appelles-tu, interrompit Coccardasse.

— Berrichon, dit l'enfant sans hésiter.

— Qui sers-tu?

Le page resta muet. Estafiers et volontaires qui l'entouraient commençaient à perdre patience. Saldagne le saisit au collet, tandis que tout le monde répétait :

— Voyons, réponds, qui sers-tu?

— Penses-tu, petit bagasse, reprit le Gascon, que nous ayons le temps de jouer avec toi! Fouille-le, mes mignons, et finissons-en.

On vit alors un singulier spectacle : le page, tout à l'heure si craintif, se dégagea brusquement des mains de Saldagne, et tira de son sein, d'un air résolu, une petite dague qui ressemblait bien un peu à un jouet. D'un bond, il passa entre Faenza et Staupitz, prenant sa course vers la partie orientale des fossés. Mais frère Passepoil avait gagné maintes fois le prix de la course aux foires de Villiedieu.

En quelques enjambées il eut rejoint le pauvre Berrichon. Celui-ci se défendit vaillamment.

Il égratigna Saldagne avec son petit poignard; il mordit Carrière et lança de furieux coups de pieds dans les jambes de Staupitz. Mais la partie était trop frégale. Berrichon, terrassé, sentait déjà près de sa poitrine la grosse main des estafiers, lorsque la foudre tomba au milieu de ses persécuteurs.

La foudre!

Carrière s

M. le commissaire du gouvernement est du même avis que le rapporteur.

L'amendement de M. Lesouef est repoussé et l'article 11 est adopté.

Le Sénat s'ajourne à lundi.

La séance est levée à 6 heures.

Autour du Parlement

Paris, 18 mars.

Les Attentats à la Dynamite

La commission relative à la répression des attentats à la dynamite a substitué au texte du projet du gouvernement le texte suivant proposé par M. Chaullin-Servinière :

« La peine sera la même d'après les distinctions faites en l'article précédent contre ceux qui auront dans un but criminel détruit ou tenté de détruire en tout ou en partie par l'effet d'une ou de toute substance explosive des édifices, habitations, ponts, navires, bateaux, véhicules, toutes sortes de magasins ou de chantiers ou leurs dépendances, et généralement tous objets mobiliers ou immobiliers, de quelque nature qu'ils soient. »

M. Dulau a été nommé rapporteur ; il déposera son rapport mardi ou jeudi au plus tard.

Commission de la Marine

La commission de la marine a entendu M. Cavaignac, ministre de la marine, sur la proposition de M. Guieysse, concernant les maîtres entretenus de la marine et les conducteurs de travaux, et sur la proposition de M. Cabart-Danneville, relative aux dessinateurs.

M. Cavaignac a demandé à la commission d'ajourner l'examen de ces propositions, le gouvernement devant déposer prochainement un projet d'ensemble.

La commission n'a pris aucune décision, elle a entendu, après le départ du ministre, M. Raspail, au sujet des journalistes employés dans les arsenaux.

Commission de l'Armée

M. de Freycinet, questionné, aujourd'hui, à la commission de l'armée sur la proposition de M. de Montfort tendant à modifier la loi de recrutement en y introduisant des dispenses nouvelles en faveur de deux frères appelés simultanément sous les drapeaux, a déclaré qu'il acceptait en principe la proposition, mais il a demandé qu'on ajournât le rapport jusqu'à ce que les contingents des classes actuellement sous les drapeaux fussent relevés.

Sur la proposition de M. Camille Dreyfus, la commission de l'armée a décidé d'adresser la lettre suivante à M. de Freycinet :

Monsieur le ministre, La commission de l'armée nous a chargé de vous transmettre le désir profond qu'elle éprouve de voir interpréter la loi militaire en ce qui concerne la corrélation des articles 23 et 59.

L'article 23 énumère les conditions auxquelles les jeunes gens peuvent ne faire qu'une année de service. Mais l'article 59 établit une distinction : d'après cet article les jeunes gens admis après concours à l'école normale supérieure, à l'école centrale des arts et manufactures ont droit à un sursis. Il en résulte que les jeunes gens ayant obtenu ainsi que ceux poursuivant leurs études en vue d'obtenir un diplôme de licencié ès lettres, licencié ès sciences, docteur en droit, docteur en médecine, pharmacien de 1^{re} classe, ou le titre d'interne des hôpitaux, nommés au concours dans une ville où existe une faculté de médecine, n'ont pu bénéficier des facilités données par l'article 59.

Ils se trouvent ainsi exposés, s'ils ont fini leurs études supérieures classiques, à finir leurs études supérieures coupées par le service militaire.

En étendant l'interprétation de l'article 59, on ne donnera pas à ces jeunes gens un privilège nouveau ; ils ne feront tous qu'un an, mais ils feront, cette année au mieux des intérêts de leurs études.

La commission, unanime sur ce point, vous demande d'interpréter la loi dans l'esprit le plus large.

Le 18 Mars à Paris

Paris, 18 mars.

M. Lozé, préfet de police, avait convoqué, hier, les principaux fonctionnaires de son administration pour leur communiquer les instructions données par la place Beauvau.

Tous les dossiers confidentiels concernant les anarchistes militants ont été examinés. Tous ces individus seront aujourd'hui l'objet d'une surveillance spéciale et arrêtés à la moindre incartade.

Des inspecteurs de police ont été envoyés, hier soir, dans toutes les réunions, avec ordre de signaler tous les orateurs qui se feraient remarquer par leurs excitations à la violence.

Toutes les brigades de recherches sont actuellement sur pied ; elles ne quitteront pas leur service avant vingt-quatre heures.

Les postes seront doublés.

Les brigades centrales et la garde républicaine sont consignées.

Hier soir, un certain nombre de commissaires de police ont été mandés au bureau de M. Lozé pour y recevoir les instructions concernant la journée d'aujourd'hui. Il ne serait pas surprenant qu'au petit jour plusieurs arrestations aient été opérées, car la préfecture a surpris par des indiscretions les projets des anarchistes pour le 18 mars.

Paris, 18 mars.

C'est aujourd'hui l'anniversaire de la proclamation de la Commune. Les feuilles révolutionnaires annoncent pour ce soir, demain et dimanche, des punchs, des banquets et des conférences où l'on célébrera l'insurrection communale.

Aucune manifestation n'a eu lieu aujourd'hui.

Cette après-midi, un certain nombre de curieux sont allés visiter au cimetière du Père-Lachaise le mur des fédérés, auquel sont accrochées une multitude de couronnes décolorées et rongées par les pluies. Une seule, petite couronne d'immortelles rouges, a été envoyée par Mme Séverine, ainsi que deux bouquets de fleurs.

Crise ministérielle en Allemagne

Berlin, 18 mars.

Une crise ministérielle vient d'éclater. Hier à la fin de la séance du conseil, au moment où les ministres se levaient, l'empereur prit la parole et déclara qu'il avait acquis la conviction que la loi scolaire rencontrait une vive opposition de la grande majorité du pays.

« Je ne voulais pas, ajouta-t-il, d'une loi qui ne put satisfaire que des partis extrêmes. »

M. de Caprivi objecta qu'on pourrait attendre la fin de la discussion de la commission de la Chambre des députés.

L'empereur déclara que cet ajournement était inutile.

Le comte Zedlitz quitta la salle et rédigea immédiatement sa démission.

Aujourd'hui le chancelier Caprivi a cru devoir suivre M. de Zedlitz dans sa retraite et vient d'envoyer sa démission à l'empereur.

Berlin, 18 mars.

Le désarroi dans les cercles parlementaires est complet. Au foyer du Reichstag les députés et les hommes politiques discutent les conséquences de la crise ministérielle. Les libéraux et les conservateurs sont consternés. Cependant beaucoup de députés libéraux se montrent sceptiques à l'égard de cette nouvelle orientation politique.

Le bruit persiste que le chancelier de Caprivi suivrait le ministre des cultes, s'étant, lui aussi, engagé à fond en faveur de la loi scolaire.

On parle également de la dissolution de la Chambre des députés.

Berlin, 18 mars.

Il est impossible de prévoir les suites ultérieures de la crise ministérielle, l'empereur étant absent de Berlin et se trouvant à Huhnsdorf.

On croit cependant que M. de Caprivi restera au pouvoir si l'empereur refuse sa démission.

Par contre, le comte Zedlitz maintiendra la sienne.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Les Mineurs Anglais

Londres, 18 mars.

Hier, 40,000 mineurs du comté de Durham se sont réunis en plein air près de West-Stanley. Ils ont décidé de continuer la grève.

La réunion a été très agitée. Plusieurs journalistes ont été expulsés. De graves désordres ont suivi, et il a fallu appeler des renforts de police.

La grève des mécaniciens continue. La misère est très grande sur les bords de la Tyne.

Le *Daily News* dit qu'il y a quelquefois fait plus de profits sur le charbon que le mineur ou son patron, et c'est ce qu'un quelconque des mineurs veut découvrir. Il reste à savoir s'ils pourront agir contre lui lorsqu'ils l'auront découvert.

Si les mineurs atteignent leur but, il est probable que l'entente entre les patrons et leurs hommes aura pour effet d'abattre cet ennemi invisible. Si donc les mineurs réussissent à atteindre cette fin, ils deviendront les associés nécessaires des patrons, au grand bénéfice du public tout entier.

L'Investiture du Khédive

Le Caire, 18 mars.

Le gouvernement égyptien vient d'être avisé qu'Éyoub-Pacha est parti de Constantinople pour venir au Caire remettre le firman d'investiture au khédive.

Mort de M. Strakosch

New-York, 18 mars.

M. Jacob Strakosch, l'impresario bien connu, est mort.

LA DYNAMITE A PARIS

Paris, 18 mars.

On assure qu'une découverte importante aurait été faite au cours des perquisitions chez un des individus arrêtés.

On aurait trouvé des ordres émanant d'un comité central anarchiste dont le siège serait à Bruxelles.

Une dénonciation dont le caractère de véridité ne ferait plus de doute, serait parvenue à la préfecture de police.

Elle indiquerait l'endroit des deux attentats commis au boulevard Saint-Germain et à la caserne Lobau.

Cet anarchiste, un solitaire, serait activement recherché.

LE DRAME DE LA RUE VINTIMILLE

Paris, 18 mars.

Les médecins assurent que la vie de M. Binot, frappé par le sculpteur France, n'est pas en danger. On pense qu'il pourra être interrogé aujourd'hui.

M. France, de son vrai nom Paul Lebreux, est resté toute la soirée d'hier au commissariat. Il a refusé de prendre aucune nourriture ; il n'a bu que de l'eau et a fumé. Sa femme est venue le voir. L'entrevue a été étonnante.

Le commissaire a demandé à Mme France si son mari avait manifesté quelque colère contre M. Binot et s'il avait proféré des menaces à son égard.

Mme France a déclaré que jamais son mari n'avait prononcé une parole haineuse en parlant de M. Binot, et qu'elle n'expliquait pas l'acte qu'il avait commis, car il était parti de chez lui sans arme et très tranquille.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Ampuis. — Incendie. — Un commencement d'incendie a éclaté hier, vers les deux heures du soir, dans les bâtiments de M. Philibert, propriétaire au quartier de la Roche, aussitôt l'alarme donnée, les pompiers sont arrivés sur les lieux, sous la direction de M. le lieutenant Cornut. Après deux heures d'efforts, l'on a pu circonscire le foyer de l'incendie.

Tout se borne à des dégâts de peu d'importance. Les pertes sont évaluées à un millier de francs, couvertes par une assurance.

On ignore les causes de cet incendie.

Givors. — Arrestation. — La gendarmerie de Givors a mis en état d'arrestation le nommé Roche, âgé de 27 ans.

Cet individu qui a déjà subi bon nombre de condamnations, s'était introduit chez M. Dumas, habitant une maison isolée sur la route d'Echallat et lui avait volé 10 francs, un fusil, de la poudre, du plomb, et divers autres objets.

Il a été transféré à Lyon pour être mis à la disposition du procureur de la République.

Sainte-Foy-les-Lyon. — Arrestations. — La gendarmerie d'Oullins a arrêté, hier, dans cette commune, deux individus qui mendiaient à toutes les portes ; ne pouvant donner l'adresse de leur domicile ni indiquer comment ils faisaient pour vivre, ils ont été conduits à Saint-Paul.

Ce sont les nommés Joseph Perchet, 32 ans, et Victor Giroux, 28 ans, ouvrier maçon.

Ces deux singuliers personnages ont déjà subi plusieurs condamnations.

Parayssie. — M. Payraud, âgé de 57 ans, ouvrier pilonnier aux ateliers du chemin de fer à Oullins, est tombé en travaillant, hier soir, à 5 heures 1/4, d'une attaque d'hémiplegie foudroyante, transporté à la pharmacie des ateliers où il a reçu les soins les plus pressés et ensuite à son domicile, rue de la Gare, 9, à Oullins, où il fut visité de suite par M. le docteur Proby qui déclara que son état était des plus graves, il est presque complètement paralysé.

AIN

Bourg. — Arrêté préfectoral. — Un arrêté préfectoral suspend de ses fonctions M. Michel Desplanches, maire de Tramoys.

Les candidats aux examens d'admission à l'Ecole des arts et métiers d'Aix en 1892, doivent se faire inscrire à la préfecture avant le 1^{er} mai prochain.

La préfecture de l'Ain rappelle au public que les monnaies de billon autres que celles portant l'effigie nationale, notamment les pièces de bronze italiennes et espagnoles de 5 et 10 centimes, doivent être refusées par les caisses publiques.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder à la commune d'Étréchy une subvention de 3,264 fr. pour l'agrandissement de ses écoles de garçons et de filles.

20 A la commune de La Burbanche une subvention de 10,848 fr. pour l'appropriation de l'école mixte, et une autre subvention de 4,297 fr. pour appropriation de l'école du hameau de Tard.

30 A la commune de Prémillieu une subvention de 3,554 fr. applicable à l'école du hameau de Tard, à laquelle elle participe.

M. l'inspecteur d'Académie vient de nommer Mlle Fanchon, institutrice stagiaire à Clezy, à la même qualité à Cour (Béglaville), en remplacement de Mme Bernadine, laquelle est chargée de la classe enfantine de Clezy, où M. Bernadine est nommé instituteur public.

MM. Jean-Marie et Marie-Alphonse, Monnier ont été élus, le premier maire de Saint-Julien-sur-Veyle, en remplacement de M. Tauton, démissionnaire et le second adjoint de cette commune, en remplacement de M. Monnier (Jean-Marie), proclamé maire.

Clause, garde général stagiaire des forêts à Rambouillet, est nommé garde général à Oyonnax, en remplacement de M. Pozzi, appelé à Valence.

M. Allaire, garde général à Angoulême, est nommé inspecteur-adjoint à Nantua, en remplacement de M. Carreau, appelé à Decize.

La commission départementale de l'Ain dans sa séance du 14 mars, a alloué : 40 francs à chacune des communes de Saint-Paul-de-Varax, Tessiat, Lompz, Proulieux, Savignieu, pour leurs bibliothèques scolaires ; 46 fr. 77 à la commune de Pressiat, réparation de fontaine ; 100 francs à Saint-Julien-sur-Reyssouze, pour conduite d'eau, à émis un avis favorable aux demandes de secours à l'Etat formées par les communes de Lagex, 800 fr. pour achat de mobilier scolaire et Condéssiat, 600 fr. pour restauration de l'église.

Nominations. — Par décret présidentiel, sont nommés aux grades ci-après dans le corps des sapeurs-pompiers :

A Lhuis, M. François Dumoulin, lieutenant, en remplacement de M. Balme, décédé et M. Emile Sogno, sous-lieutenant. A Treffort, M. Jean-François Carru, sous-lieutenant.

A Villereversure, M. André Dupont, sous-lieutenant.

A Thézillien, M. Louis-Gabriel Favre, capitaine ; M. Anthelme Jacquet, lieutenant, et M. François Pallavier, sous-lieutenant.

Subvention de l'Etat. — Une subvention de 20,854 fr. 24 est accordée à la commune de Saint-Sorlin pour construction d'une école de filles avec classe enfantine et appropriation de l'école des garçons.

Conférence. — C'est demain dimanche, 20 mars, que l'Union patriotique de l'Ain donne au théâtre de Bourg, à 2 heures, la conférence de son assemblée générale annuelle par M. Fontaine, doyen de la faculté des lettres de Lyon.

L'entrée est publique et gratuite et l'Union bressane et l'Alouette des Gaules prêteront leur concours.

Nouveaux-les-Dames. — Appel à la caisse. — Un de nos amis nous adresse le programme de l'Union chrétienne de l'Ain, qui lui a été envoyé, et par lequel ce comité fait un appel de fonds aux ouailles du département.

Ce programme nous montre que le parti clérical espère encore créer une véritable organisation politique apte à combattre les lois du gouvernement de la République.

Cette campagne, entreprise par les adversaires de la démocratie, va démontrer à nos amis combien nous avions raison de nous méfier de cette politique de conciliation, préconisée par certains républicains ; elle prouvera une fois de plus que le parti royaliste et clérical ne se décidera jamais à abandonner ses principes, qui tendent toujours à exploiter la bêtise humaine.

L'Abergement-Clémenciat. — L'affaire Vaissière. — Après avoir exposé le motif qui a nécessité une descente de parquet à l'Abergement, il faut, à notre avis, réduire le fait incriminé à la femme Vaissière à ses justes proportions.

Après le départ de sa femme pour Trévoux, Vaissière, sans doute allié des conséquences de ce voyage, résolut de boire, à seule fin d'oublier son chagrin. A cet effet il se munir d'une bouteille d'absinthe dont il absorba le contenu.

Nous tenons ce renseignement d'un témoin digne de foi, M. M..., conseiller municipal à l'Abergement, qui a vendu le litre d'absinthe à Vaissière la veille de sa mort et qui a vu le lendemain matin la bouteille presque vide à côté du corps de Vaissière.

Par ce qui précède, il serait bon de n'accorder qu'une médiocre confiance aux déclarations dictées par une rancune, ou se trouvent mêlées des histoires de femme.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Vols. — Les pikpockets se sont livrés à leurs exploits, ce matin au marché de notre ville ; deux ménages ont été leurs victimes.

Les nommées Faure, demeurant à Lorette, et veuve Graizely demeurant place Saint-Jean à Rive-de-Gier, ayant fait quelques provisions, mirent la main à leur poche pour chercher leur porte-monnaie, mais elles constatèrent qu'il avait disparu, celui de la première contenait 14 francs environ, celui de la seconde 7 fr. 50.

La police recherche très activement les auteurs de ces vols.

Grand concert. — Dimanche prochain, 20 courant, à 7 heures 3/4 du soir, salle des concerts, aura lieu un grand concert offert par la société chorale à ses membres honoraires avec le bienveillant concours de Mlle Mercier, romancière de la Scala de Lyon ; M. G. Nerval, comique des ambassadeurs de Paris ; Mlle Gabrielle, pianiste, lauréat du conservatoire de Lyon.

La soirée sera terminée par : « Les Autorités de Fripalampouille, ou le Retour du concours », joué par la Société chorale.

Rouanne. — Tribunal correctionnel. — Dans son audience de ce matin, le tribunal a prononcé les condamnations ci-après :

Vincent Guy, 39 ans, ouvrier teinturier, auteur du vol d'une jaquette et de 8 douzaines de verres de montre, 3 mois et un jour ; Jean-Baptiste Meynard, vagabondage et mendicité, vingt jours.

DRÔME

Valence. — Association républicaine du centenaire de 1789. — Tous les anciens membres sont priés de vouloir bien se rendre à la réunion générale qui aura lieu ce soir samedi 19 mars, à 8 heures 1/4 du soir, au Gymnase civil.

Objet de la réunion : 1^o Approbation des nouveaux statuts ; 2^o nomination de la commission ; 3^o Communications diverses.

Bal paré masqué. — Ce soir samedi, après le concert grand bal paré masqué dans la coquette salle du XIX^e siècle.

Entrée : 1 franc. — Entrée offerte aux dames.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 18 mars, 8 heures du soir :

Hauteur du baromètre : 765,5. — Température, + 11°. — Direction du vent : N. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures + 12°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 2°.

Situation générale. — Les fortes pressions forment une vaste zone qui s'étend à travers l'Europe, de la Russie à l'Espagne. Les bourrasques sont refoulés au large, et le vent est redevenu faible sur nos côtes. La température est en hausse et le temps généralement beau en France.

Dernière heure. — Des faibles pressions se maintiennent au large des îles B. l'Espagne et de l'Espagne et produisent une baisse barométrique sur nos côtes Ouest. Les hauteurs sont de 764 à Biarritz et 772 à Nancy.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps beau, assez doux.

A partir du 25 mars 1892, le public est admis à confier au service des postes des objets de correspondance à distribuer par exprès, dès leur arrivée au bureau de destination, dans la France continentale, dans la Corse et dans les îles du littoral pourvues d'un bureau de poste.

Les objets à distribuer par exprès doivent acquiescer, indépendamment de la taxe postale dont ils sont passibles d'après les tarifs en vigueur, une taxe d'express de 50 centimes, si l'objet est distribué dans une commune siège de bureau de poste ; de 2 francs, s'il est à destination d'une commune rurale, c'est-à-dire non pourvue de bureau de poste.

Cette taxe doit être représentée par des timbres-poste apposés sur la suscription de l'objet qui doit, en outre, être revêtu de l'expédition de la mention par exprès ou toute autre analogie.

La médaille du Salon : Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur, Le Progrès d'hier énumère en détail les noms des artistes qui se sont rendus à l'invitation des promoteurs de la réunion organisée au café Grand. Il aurait pu ajouter qu'un certain nombre d'entre eux ne se croient nullement engagés par le punch et par le toast de M. de Cocquerel. Chacun est libre de son opinion et de son vote, et plusieurs de nous voient avec peine la réclamation outrancière organisée par certains candidats à la médaille du Salon.

Par la même occasion, nous manifestons notre étonnement de voir par quels procédés... au moins légers on essaie de détourner les électeurs qui pourraient avoir une préférence pour M. Devaux. Nous lisons, en effet, dans le même numéro du Progrès :

Quant à M. Devaux, dont le talent est de premier ordre, nous ne voyons qu'une objection, elle est assez grave pour qu'on s'y arrête. Son plâtre a déjà été récompensé l'année dernière à Paris. Ce n'est donc ni une œuvre inédite, ni une œuvre lyonnaise, puisque nous n'en avons pas eu la primeur et qu'elle n'a point été faite ici. La médaille du Salon ne saurait être attribuée en vertu du vieux principe *Non bis in idem*.

C'est une erreur, nous ne dirons pas volontaire, mais absolue. Ce n'est pas la Soie, qui a été récompensée à Paris, mais les *Orphelins*. On peut donc attribuer la médaille à la Soie, comme on l'a attribuée l'année dernière dans les mêmes conditions, au tableau de

C'était trop ! prononça gravement Coccardasse.

Passepoil suait à grosses gouttes, tant il ressentait vivement les contrariétés de son cher petit Parisien.

— Voyez-vous, continua Lagardère, je sentis que la folie me prenait. Il fallait mettre un terme à cela. Je montai à cheval et je m'en allai attendre M. de Nevers à la sortie du Louvre. Quand il passa, je l'appelai par son nom.

— Qu'est-ce ? me demanda-t-il.

— Monsieur le duc, répondis-je, j'ai grande confiance en votre cécité. Je viens vous demander de m'enseigner votre botte secrète, au clair de la lune.

Il me regarda. Je pense qu'il me prit pour un échantillon des Petites-Maisons.

— Qui êtes-vous ? me demanda-t-il pourtant.

— Chevalier Henri de Lagardère, répondis-je, par la munificence du roi, chevalier-léger du corps, ancien cornette de la 1^{re} légion, ancien enseigne de Conti, ancien capitaine au régiment de Navarre, toujours cassé pour cause de cervelle absente...

— Ah ! m'interrompit-il en descendant de cheval, vous êtes le beau Lagardère ? On me parle souvent de vous, et cela m'ennuie.

Nous allions côte à côte vers l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

— Si vous ne me trouviez point trop petit gentilhomme, commençai-je, pour vous mesurer avec moi...

Il fut charmant, ah ! charmant ! Je dois lui rendre cette justice. Au lieu de me répondre, il me planta sa rapière entre les deux sourcils, si raide et si net, que je serais encore là-bas, sans

M. Barriot et à tant d'autres qu'on pourrait citer. Sans cela, il faudrait que les Lyonnais à Paris ; ce serait un comble. Veuillez agréer, etc.

Un groupe d'artistes lyonnais.

Revue à Bellecour :

Aujourd'hui, à une heure de l'après-midi, M. le général Berge, gouverneur militaire, passera en revue sur la place Bellecour, les troupes de la garnison de Lyon et du camp de Sathonay.

Au Grand-Théâtre :

La représentation de *Sigurd* d'hier soir avait servi de prétexte à nous présenter une nouvelle basse venue pour remplacer Bourgeois indisposé... et destinée en somme à tater le terrain pour l'année prochaine.

S'il est indiqué pour prendre l'emploi l'année prochaine, il est totalement insuffisant pas de graves, pas de notes élevées, quasi-baryton en somme. Ajoutez que l'heureux n'avait même pas dû faire un raccord dans la journée pour son rôle de Hagen, et que ses camarades, par charité, lui indiquaient en scène les attitudes à prendre et les gestes à faire.

Si le débutant d'hier, M. Mazuni, qui nous vient, paraît-il, de Covent-Garden, est destiné à remplacer le titulaire pour faciliter la marche du répertoire pendant la durée de la maladie de celui-ci, il n'y a rien à en dire ; il vaut les Chavarche et tutti quanti que nous avons vu défiler sur notre première scène.

M. Mazuni a, du reste, égayé cette représentation de *Sigurd*, et le public n'a cessé de

DRAME DE LA JALOUSIE

Un mari qui tue sa femme. — Suicide du meurtrier

Un drame terrible, une réédition de l'affaire du Dr Couturier, qui, il y a quelques mois, causa une si vive émotion au sein du corps médical, s'est déroulé hier à Lyon.

Un Jeune Ménage

Le Dr Jacques-Léon Portet, âgé de 30 ans, et sa femme, née Marie-Étienne, Mlle Marie-Étienne, ont été mariés, il y a quelques jours, à la mairie de la ville de Lyon.

Depuis son mariage, le docteur habitait un petit appartement au premier étage du n° 16 de la rue Saint-Joseph.

Mais cette union, ce bonheur, n'était, paraît-il, qu'apparent, car il faut en croire les dires des habitants de la maison, des scènes assez violentes éclataient souvent entre les deux époux, au sujet de questions d'ordre intime.

M. Portet se montrait très jaloux de sa femme, et cette jalousie, quoiqu'elle n'eût absolument rien de justifié, se traduisait par de violents reproches.

Depuis quelques temps surtout, les scènes étaient fréquentes et de plus en plus vives. Le docteur avait, de plus, une habitude de se tromper, pris la détestable habitude de se tromper à la morphine, et ces injections, souvent répétées, avaient influé considérablement sur son caractère qui, de jovial et de gai qu'il était autrefois, était devenu morose et sombre.

Le Drame

Malgré la fréquence et la violence des discussions entre les deux époux, rien ne pouvait faire présumer le sombre drame qui s'est déroulé cette nuit.

Avant-hier, jeudi, M. et Mme Portet, allant en soirée chez M. X..., ne laissant à la maison, leur bonne étant partie, qu'une nourrice chargée de garder leur fille, un bébé de 4 mois.

A une heure du matin, ils rentrèrent chez eux. Dans le salon où ils s'arrêtaient à leur retour, une vive discussion s'éleva. La nourrice habituée à ces scènes, quoique éveillée, ne se dérangea pas. A 2 heures environ, cette femme entendit tout à coup plusieurs détonations.

Elle se leva aussitôt, et à demi-vêtue se précipita hors de sa chambre.

A peine dans le vestibule, elle recula frappée d'horreur par un triste spectacle : étendue sur le parquet, la poitrine trouée par trois balles, se trouvait le corps de madame Portet, vêtue encore de sa toilette de bal ; à côté d'elle gisait son mari le visage couvert de sang, tenant entre ses doigts tristes le revolver avec lequel il venait de tuer sa femme et de tenter de se suicider.

Affolée, la nourrice sortit le palier en appelant à l'aide.

Ses cris désespérés réveillèrent les voisins, le concubine, et bientôt plusieurs personnes se trouvèrent réunies dans l'appartement.

Un des voisins alla prévenir un médecin et les autres déposèrent sur des lits les corps du docteur et de la jeune femme.

Quelques minutes après le docteur Lacassagne arriva. Il examina aussitôt les victimes et constata le décès de Mme Portet. La malheureuse femme, atteinte par trois projectiles, dont deux s'étaient logés dans la poitrine, la troisième dans la tête, n'avait survécu que quelques instants à ses blessures.

Quant au docteur, il inspirait encore ; il s'était tiré un coup de revolver dans l'os du bras droit, mais la balle, glissant sur l'épaule du bras droit, avait déterminé une blessure très grave, mais que l'on ne croit pas mortelle.

Le médecin ne put, vu l'heure tardive, tenter l'extraction du projectile, il se borna à arrêter l'effusion du sang et à appliquer un pansement provisoire sur la plaie.

L'Enquête

La nuit se passa sans autre incident et le lendemain, à 8 heures du matin, on avertit le commissaire de police du quartier de ce qui s'était passé.

Ce fonctionnaire avisa immédiatement le parquet, et à 9 heures M. Auzières, le nouveau procureur de la République, qui pour ses débuts à Lyon s'occupait d'une affaire bien délicate, se transporta sur les lieux, accompagné d'un substitut M. Benoit, et de M. Chantrel, juge d'instruction.

Ces magistrats commencèrent aussitôt leur enquête. Ils recueillirent les dépositions de la nourrice, des voisins, et après avoir fait une rapide inspection de l'appartement purent reconstituer ainsi la scène : M. Portet, après avoir eu une vive discussion avec sa femme, sur un sujet encore incertain, dut menacer la malheureuse avec un revolver décroché d'une panoplie placée dans le salon.

La jeune femme épouvantée s'enfuit et chercha à gagner sa chambre. Elle n'en eut pas le temps, car son mari la rejoignant dans le vestibule lui déchargea presque à bout portant, trois coups de son arme.

La voyant tomber, Portet dirigea le canon de son revolver contre lui et appuya sur la détente. On sait le reste.

M. Auzières se rendit auprès du meurtrier et l'interrogea.

Portet ne connaissait — il ne connaît même pas encore — la mort de sa femme. D'un ton assez calme il répondit au procureur qu'il regrettait de s'être marié et qu'il espérait bien ne pas survivre à sa blessure.

M. Auzières lui demanda pourquoi il avait tiré sur sa femme. Portet fit une réponse évasive et ne voulut pas donner l'interrogatoire et ne fut pas poussé plus loin, car le blessé, fatigué par les quelques paroles qu'il avait prononcées, commençait à être pris du délire.

Le procureur de la République, après avoir pris l'avis des médecins, fit transporter Portet à l'Hôtel-Dieu pour y recevoir, dans la salle des consignés, les soins que nécessitait son état, et emporter le cadavre de la victime à la Faculté de médecine aux fins d'autopsie.

Le Mobile du Meurtre

On ne sait à quoi attribuer ce sombre drame. Tous ceux qui connaissent Portet ne peuvent croire à la triste réalité. Le docteur passait pour être un jeune homme très doux, paisible et rangé. Il adorait sa femme et paraissait être payé de retour.

La jeune femme menait une conduite exemplaire et rien dans ses actions ne pouvait justifier les injures et soupçons de son mari.

un accès de folie, surexcité peut-être par un mot imprudent, il a tué la malheureuse.

Les Victimes

Dans la journée, le docteur Lacassagne a fait l'autopsie du cadavre de madame Portet. La mort, comme nous le disions plus haut, a dû être instantanée. Des trois blessures que portait la malheureuse, deux étaient mortelles.

L'heure des funérailles n'est pas encore fixée. On attend l'arrivée des parents de la victime, qui habitent la Loire.

A 9 heures du soir, nous avons fait prendre des nouvelles du blessé. Portet ignore toujours la mort de sa femme, mais ne s'inquiète nullement de la malheureuse. Il est très faible ; aussi le docteur Poncet, qui le soigne, n'a-t-il pas encore osé tenter l'extraction de la balle.

On croit à moins de complications impossibles à prévoir, qu'il survivra à sa blessure.

Dans les Bureaux de l'« Action »

RIXE ENTRE RÉDACTEURS ET OFFICIERS

Un très grave incident s'est produit hier. Voici les faits :

Notre confrère, le journal socialiste l'Action poursuit depuis quelque temps une violente campagne contre les régiments de cavalerie en garnison à la Part-Dieu.

Dans son numéro d'hier matin, notre confrère faisait allusion à certains faits de vie privée concernant le général de Lignéville, commandant la division de cavalerie et sur lesquels nous jugeons inutile d'insister.

A cinq heures du soir, deux messieurs très correctement vêtus entraient dans la salle de rédaction de l'Action, rue des Passants, où se trouvaient deux rédacteurs, MM. Roche et Rochet.

L'un d'eux s'adressant à M. Roche lui dit : — Quel est celui de vos rédacteurs qui est l'auteur de l'article « A la Part-Dieu » paru ce matin ?

Notre confrère lui fit très justement observer qu'il n'est pas d'usage de divulguer le nom d'un écrivain qui se sert d'un pseudonyme, sans son autorisation, qu'au surplus, il n'avait à nommer personne de ses collègues, qu'il ne donnait ni leur nom, ni leur qualité.

Les visiteurs refusèrent de dire qui ils étaient et demandèrent avec plus d'insistance encore quel était le signataire de l'article.

Nouveau refus et très énergique de M. Roche.

— Là-dessus un des interlocuteurs répliqua : — Je suis le capitaine Rittens officier d'ordonnance du général de Lignéville. Et voici pour toi !

Et se précipitant sur son adversaire qui, surpris, ne put se mettre sur la défensive, l'officier le frappa au visage.

M. Roche riposta aussitôt, son collaborateur, M. Rochet, vint à son secours, pendant que l'ami de l'officier se ruait, lui aussi, sur nos deux confrères, et ce fut pendant quelques instants entre ces quatre personnages enflammés dans une petite pièce, une lutte acharnée.

Voyant que M. Rittens allait faire usage de sa arme, M. Roche et lui se jetèrent en assénant un coup formidable sur le front. La peau fut déchirée sur une longueur de plusieurs centimètres et le sang jaillit en abondance.

La lutte reprit de plus belle ; les chaises furent renversées, une grande glace de la devanture brisée et la mêlée dura jusqu'à l'arrivée des gardiens de la paix qui traitèrent au poste les officiers assez malmenés, et emmenèrent nos confrères pour entendre leur déposition.

Les deux agresseurs sont MM. Rittens, âgé de 33 ans, capitaine au 12^e hussards, officier d'ordonnance du général de Lignéville ; Van Merlen âgé de 36 ans, capitaine au 14^e chasseurs à cheval.

Ils ont raconté les faits tels qu'on vient de le lire plus haut et sont repartis après avoir décliné leurs noms et qualités.

M. Rittens s'est d'abord fait passer, et il avait le visage et le haut du corps couverts de sang — puis a été ramené en voiture chez lui.

Ces faits sont déplorables. Ils n'auraient certainement pas eu lieu si, à l'Action, on n'était pas entré dans des détails de vie privée qui n'appartiennent pas à l'appréciation de la presse et dont on ne peut que regretter la publication.

Cependant il nous semble que, même dans ce cas, il y avait, pour des officiers, d'autres moyens à employer que ceux qui ont amené la rixe et le scandale dont tout Lyon s'entretenant déjà hier soir et dont aujourd'hui il va être beaucoup trop parlé en France et à l'étranger.

La violence amène la violence, c'est vrai, mais, mieux inspirés, les officiers qui ont frappé M. Roche auraient pu incidemment bien lui infliger un coup de poing, sans cet esclandre, eût passé inaperçu ; et certainement ils auraient réfléchi à deux fois avant d'en arriver à des voies de fait que personne ne saurait approuver.

DANGER DES ARMES A FEU

Hier soir, en s'amusant avec un de ses camarades, le jeune Louis Dunois, âgé de 14 ans, habitant chez ses parents, rue des Guirasses, à Tassin, saisi d'un carabine Florent, avec laquelle les deux bambins firent des exercices de maniement d'armes.

A un moment donné, Dunois fut mis en joue par son camarade. Ce dernier faisant le simulacre de tuer un Prussien, pressa sur la détente et le coup partit.

La carabine était chargée et la balle atteignit Louis Dunois à la nuque, traversa l'occiput puis pénétra profondément dans la boîte crânienne.

Des soins ont été prodigués à la victime de cette imprudence et dans la soirée elle a été envoyée à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Le projectile n'a pu être extrait à l'heure actuelle. L'état du blessé est des plus graves.

Concert-Conférence au Grand-Théâtre

Nous avons reçu communication du programme du concert qui aura lieu dimanche 30 mars au Grand-Théâtre, pour l'œuvre de la Tutélaire des Brotteaux. Il sera affiché aujourd'hui même, et chacun pourra apprécier tout l'intérêt des morceaux qui y seront exécutés ; mais, avant tout, les noms des artistes qui prêtent à cette fête leur précieux concours sont les meilleures garanties d'un grand succès.

M. Cousin, puis le chœur de 150 enfants des écoles, si heureusement associés à cette œuvre, et dont les voix fraîches — déjà vibrantes — entonneront le chant de la Paix.

Ce concert sera suivi d'une conférence faite par M. Emmanuel Arène, sous la présidence de M. Casimir-Périer.

On trouve des billets au siège de la société, mairie du VI^e arrondissement ; chez M. Miaz, 71, rue Masséna, chez le concierge du théâtre et dans les principaux établissements du quartier.

La Dynamite à Lyon

Avant-hier soir jeudi, après la sortie du personnel employé à la brasserie de la Méditerranée, qual de l'Industrie, un contre-maitre faisant une ronde, aperçut, près d'une chaudière, un paquet enveloppé dans un journal, qui attira son attention.

Il défit la couverture et trouva cinq cartouches identiques à celles renfermées de la dynamite et une vingtaine d'étuis.

Avec des précautions infinies, il saisit ces dangereux engins et les porta au commissariat de police du quartier qui, à son tour, les fit parvenir au procureur de la République.

Comme M. Ferrand, l'expert chimiste, est en ce moment alité et incapable de procéder à une expertise, M. le procureur Auzières, au lieu d'envoyer les cartouches à son laboratoire, a chargé la direction d'artillerie de Lyon de les analyser et de voir quelle substance elles contiennent.

On ne croit pas qu'elles renferment de la dynamite et surtout qu'elles aient été déposées à la brasserie dans un but criminel.

On estime au contraire que leur dépôt près de la chaudière des brasseries de la Méditerranée est le fait d'un mauvais plaisant qui a voulu effrayer les ouvriers.

Il y a quelques jours, on trouva sur le quai de Jayr une vingtaine de cartouches semblables.

A l'arsenal on essaya, mais vainement, de les faire partir, on les ouvrit alors et on s'aperçut qu'au lieu de dynamite, elles ne contenaient qu'une espèce de poudre noire absolument inoffensive.

Il est donc probable que celles trouvées hier, dans l'usine, ne sont pas plus dangereuses que celles déposées l'autre jour sur le quai de Jayr.

Explosion à bord du « Gladiateur »

Un mort — Un blessé

Un accident mortel s'est produit hier près du pont du Midi, au ponton des bateaux. Le « Gladiateur » n° 5, arrivé de Valence avant-hier soir, avait été de son chargement hier matin.

Comme le bateau devait stationner jusqu'à lundi à Lyon, le mécanicien avait résolu de faire dès le soir même quelques légères réparations aux joints de la tuyauterie.

Pour ces réparations un ouvrier ajusteur, M. Girard, demeurant rue Denzère, avait même été embauché en dehors de l'équipage du « Gladiateur ».

À quatre heures, une formidable explosion retentissant, se répercutant au loin, ébranlant le ponton et les embarcations voisines du bateau n° 5.

En même temps, de nombreux promeneurs s'assamblaient sur le pont du Midi. Une colonne de fumée s'échappait de la trappe du bateau où s'était produite l'explosion.

M. Tasche, directeur, et les employés de la compagnie se portèrent sur le pont du « Gladiateur » où ils constatèrent l'étendue du désastre, dans lequel un malheureux ouvrier, victime de son imprudence, a trouvé la mort.

Terrat — c'est son nom — était employé depuis de nombreuses années au service de la compagnie de navigation ; il est marié et père de deux enfants en bas âge. Il habite à Valence.

Terrat, au moment de l'accident, sortait le cylindre de la chaudière.

Pour ce faire, la plaque déboulonnée, l'ouvrier se servait de la vapeur pour déplacer l'énorme masse ; malheureusement il ouvrit la vance trop fort et la vapeur se faisant fort fit explosion, renversant Terrat, qui fut horriblement brûlé.

Dans la chambre des machines se trouvait à proximité l'ajusteur Girard, qui a également été brûlé aux jambes et aux bras. Mais l'état de ce dernier n'est pas grave ; il est soigné à son domicile.

Dans la soute se trouvait également le mécanicien Levat et le chauffeur Beuschet, qui n'ont eu aucun mal.

Toute la soirée, une foule énorme n'a cessé de stationner sur le pont du Midi et sur le quai. Le bateau ne porte aucune trace d'explosion. Les machines, presque neuves, sont en excellent état.

Sur le pont du bateau, on a déposé un matelas le corps de Terrat, dont la face est horrible à voir.

L'administration a prévenu télégraphiquement M. Terrat du malheur qui vient de la frapper.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 19 Mars, 79^e jour de l'année. Dernier quartier le 21 ; nouvelle lune le 28. Soleil : lever, 6 h. 6. coucher, 6 h. 40.

Le feu. — A une heure de l'après-midi un pompier du poste de l'Hôtel de Ville a été mandé pour éteindre un feu de brumail rue du Jardin-des-Études, chez M. Bruault, coiffeur.

Ce dernier étant absent, on a dû enfoncer la porte de l'appartement.

Le sapeur-pompier Brosse, du dépôt, a éteint un commencement d'incendie chez Mlle Grassot, rentière, place Kléber 3.

Dégâts insignifiants.

Découverte d'un fœtus. — Mme Morel, rue St-Victor, a trouvé caché entre deux pierres, dans une maison en construction, rue de la Thibaudière, 38, un fœtus de quelques mois.

Le corps du petit être a été transporté à la Faculté.

Chevaux emportés. — L'essieu d'un break attelé de deux chevaux et conduit par le cavalier Claude Meunier, du 8^e cuirassiers, s'est rompu hier matin rue Boileau.

Les chevaux, effrayés, partirent à fond de train dans la direction du boulevard du Nord.

Ils furent maîtrisés quand même par le conducteur qui, en cette circonstance, a fait preuve d'un grand sang-froid.

Travaux. — M. Grappe, lithographe, 2, place des Minimes, a trouvé dans le fuculaire de Saint-Just une montre avec chaîne argent.

Rassemblement. — Hier soir, à six heures, un fort rassemblement s'était formé autour d'un jeune homme qui venait de

tomber d'inanition dans le jardin de la place Raspail.

Le pauvre garçon, un ouvrier coiffeur, sans place et sans domicile, a été transporté au poste de la mairie du 3^e arrondissement, où il a pris un repos bien nécessaire.

Entretien civil. — Aujourd'hui, au retour à 6 heures 3/4, du matin, les obstacles civils de Mme Colombe, née Marie Revol.

On se réunira au domicile, rue de Vendôme, 283, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Chemin de fer de Lyon et à la Méditerranée. — Vacances de Pâques. — Billets d'aller et retour à prix réduits. — A l'occasion des vacances de Pâques, les billets d'aller et retour à prix réduits, délivrés du 12 au 25 avril 1892, avec application des nouveaux tarifs qui sont mis en vigueur à partir du 1^{er} avril, seront tous valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 27 avril.

Les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris, Lyon et Marseille conserveront leur durée normale de validité lorsqu'ils sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui samedi 19 mars, l'une des trois dernières représentations de *Le Bonhomme de la rue*, pièce nouvelle de M. Alex. Bisson, le plus grand succès de la saison. Rideau à 8 heures 1/4, par *Le Sanglier*, vaudeville ; à 9 heures, *La Famille Pont-Biquet*.

Demain dimanche, pour la dernière fois, matinée à 1 heure 1/2 et le soir, à 8 heures 1/4, *La Famille Pont-Biquet*.

Après demain lundi, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Teyssie, régisseur général. Nos *Amis*, comédie en 4 actes, de Victor Sardou.

A l'opéra, *Le Voyage de Suzette*, grande opérette féerique.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, troisième avant-dernière représentation de *Le Bonhomme de la rue*, pièce nouvelle de M. Alex. Bisson, le plus grand succès de la saison. Rideau à 8 heures 1/4, par *Le Sanglier*, vaudeville ; à 9 heures, *La Famille Pont-Biquet*.

Demain dimanche, pour la dernière fois, matinée à 1 heure 1/2 et le soir, à 8 heures 1/4, *La Famille Pont-Biquet*.

Après demain lundi, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Teyssie, régisseur général. Nos *Amis*, comédie en 4 actes, de Victor Sardou.

A l'opéra, *Le Voyage de Suzette*, grande opérette féerique.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, troisième avant-dernière représentation de *Le Bonhomme de la rue*, pièce nouvelle de M. Alex. Bisson, le plus grand succès de la saison. Rideau à 8 heures 1/4, par *Le Sanglier*, vaudeville ; à 9 heures, *La Famille Pont-Biquet*.

Demain dimanche, pour la dernière fois, matinée à 1 heure 1/2 et le soir, à 8 heures 1/4, *La Famille Pont-Biquet*.

Après demain lundi, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Teyssie, régisseur général. Nos *Amis*, comédie en 4 actes, de Victor Sardou.

A l'opéra, *Le Voyage de Suzette*, grande opérette féerique.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir samedi, troisième avant-dernière représentation de *Le Bonhomme de la rue*, pièce nouvelle de M. Alex. Bisson, le plus grand succès de la saison. Rideau à 8 heures 1/4, par *Le Sanglier*, vaudeville ; à 9 heures, *La Famille Pont-Biquet*.

Demain dimanche, pour la dernière fois, matinée à 1 heure 1/2 et le soir, à 8 heures 1/4, *La Famille Pont-Biquet*.

Après demain lundi, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Teyssie, régisseur général. Nos *Amis*, comédie en 4 actes, de Victor Sardou.

Des mesures de précaution et de surveillance continuent.

A Jemmapes, la police a fait des perquisitions chez des anarchistes et y a trouvé des papiers compromettants.

UNE AFFAIRE D'ESPIONNAGE

Londres, 18 mars.

Le nommé Holden, sergent quartier-maitre, qui était accusé d'avoir vendu au gouvernement français des renseignements sur les défenses de Malte, a été renvoyé aujourd'hui par le tribunal de police de Manchester devant la cour criminelle pour avoir divulgué des secrets officiels.

Holden avait eu en mains, paraît-il, tous les plans de défense de Malte et l'accusation affirme que de son intermédiaire le gouvernement français se trouve actuellement en possession de tout ce qui concerne les armements dans l'île.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 19 mars, 2 h. matin.

LE 18 MARS A PARIS

L'anniversaire du 18 mars a été fêté, ce soir, par plusieurs banquets et punchs. Des conférences ont eu lieu dans les quartiers excentriques de Paris.

« Au Rocher suisse », sur la butte Montmartre, la Fédération des travailleurs socialistes révolutionnaires avait organisé une soirée familiale, précédée d'un banquet et suivie d'une conférence-concert, à laquelle assistaient environ 200 personnes.

La salle était ornée de drapeaux rouges groupés autour du buste de la République. Des discours glorifiant les événements de la Commune ont été prononcés par les citoyens Lavy, député ouvrier, Hoppelheimer, conseiller municipal.

La ligue intransigeante socialiste avait également organisé une conférence dans une salle de la rue Rochechouart, sous la présidence d'honneur de M. Henri Rochefort.

Peu de monde y assistait. On a lu une dépêche de M. Rochefort, dans laquelle il déclarait boire à l'avènement de la République honnête.

Une autre réunion a eu lieu boulevard Barbès, également sous la présidence d'honneur de Rochefort.

On a bu aux martyrs de 1871 et à la République démocratique et sociale.

On a annoncé la formation d'un comité d'amnistie. On a enfin voté un ordre du jour réclamant l'amnistie pour tous les délits politiques, et notamment pour Culine et Rochefort.

D'autres réunions ont eu lieu, enfin, avenue d'Italie.

Aucun incident n'a été signalé.

A L'ELYSEE

Ce soir, à 9 heures, au palais de l'Élysée, la première des réceptions hebdomadaires offertes par le président de la République aux membres du Parlement.

Plusieurs ministres et un grand nombre de sénateurs et de députés avaient répondu à l'invitation du président.

SUICIDE D'UN BANQUIER

On assure que l'administrateur d'une banque de second ordre s'est suicidé. Un autre administrateur serait en fuite.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 18 Mars 1892

3 0/0 96 10 Portugais 25 3/4
3 0/0 nouv. » » Douanes 437 50
Italien » » Tabacs 358 23
Turc 19 25 Méridionaux »
Turc 57 40 Phénix »
Lombard 73 50 Thiers »
Banque ott. 536 87 Otto »
Russes cons. 92 06 Egypte 6 0/0 »
Nouveau 75 1/4 Egypte 3 0/0 »
Orient 65 1/2 Alpines »
Rio-Tinto 452 50 Hongrois »

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du
19 Mars 1922 (144)

ABANDONNÉE!

PAR

Charles MEROUVEL

JEANNE BARFLEUR

— Dites : Où voulez-vous ? rectifie-t-elle, mais doucement, comme une prière.

— Il le faut ?

— Vous me ferez plaisir.

— Caprice ! Où voulez-vous aller ?

— Où il vous plaira. Je ne suis pas faite à ces usages et connais peu les lieux de plaisir que vous avez dû beaucoup fréquenter. Votre tante vivait retirée, vous le savez. C'est toute une éducation à faire.

Le jour baissait peu à peu.

Par ces belles soirées d'été, Paris est en vérité, quoiqu'on en dise, un séjour incomparable.

La voiture roulait entre des murailles de verdure dont les ardeurs de la canicule n'avaient pas altéré la fraîcheur.

— Irez-vous à Montiers cette année ? demanda Colette.

— Peut-être.

— Et aux bains de mer ?

— Certainement.

Il se rapprocha d'elle, tout près, en aspirant à longs traits les fraîches odeurs de cette jeunesse, cette senteur subtile et pénétrante de sévé et de violence qui provoque le désir.

— Surtout, si tu m'accompagnes, achève-t-il, car il me semble que je ne pourrai plus jamais, jamais, me séparer de toi.

Elle fit un geste de doute.

— A combien de ces femmes qui passent, vos amies sans doute, en avez-vous dit autant ?

— Tu ne me crois pas ? Que dois-je faire pour te prouver mon amour ?

Il entoura sa taille de ses bras et voulut prendre un baiser.

Elle se dégagea sans effort.

Le coupé tournait au pas autour du lac sur lequel des légions de canards prenaient leurs ébats dans la buée légère et blanchâtre qui s'élevait.

Derrière promeneurs attardés restaient seuls au Bois.

— Si nous allions dîner ? dit Colette pour échapper à cette solitude dans laquelle on s'enfonçait de plus en plus.

— Où ?

— Choisissez.

— Au pavillon d'Armenonville ?

— C'est loin d'ici ?

— A cinq cents mètres.

— Il y a du monde ? dit Colette effarée.

— Certes, et beaucoup.

— Allons-y donc !

Urban donna ses ordres ; la voiture prit le grand trot et bientôt, après avoir suivi quelques instants des allées ombreuses, elle arriva en face d'une sorte de chalet brillamment éclairé dans le-

quel étaient réunis une foule de couples et de sociétés en belle humeur.

Un orchestre de tziganes en costumes hongrois jouait des valse et des czardas sous un abri improvisé, avec la fureur qui les caractérise et les rend si entraînants.

Le Brésilien était avantagusement connu dans le brillant cabaret.

Lorsqu'il descendit du coupé, un maître d'hôtel se précipita à sa rencontre.

Auguste, lui dit Urban, venez-vous dîner ?

— S'il n'en restait plus, j'en inventerais plutôt, répondit le maître d'hôtel. Nous avons le salon rouge.

— Bien.

— Il est retenu, mais si les personnes arrivent, on s'excusera.

Salvador n'avait pas besoin d'être conduit à ce salon rouge.

Il le connaissait de longue date.

Dans la cour, Colette examinait, avec plus de curiosité que de surprise, le spectacle nouveau pour elle qui s'offrait à ses yeux.

Des femmes en toilettes tapageuses se montraient aux fenêtres, resplendissantes de diamants et de bijoux.

Des équipages aux lanternes aveuglantes stationnaient dans les avenues voisines. Des éclats de rires s'élevaient de tous côtés et au-dessus des cliquetis des verres et des bouchons qui sautaient, le bruit des assiettes des crissements d'argenterie et des causeries joyeuses, le rythme enlevant du *Danab bleu* ou de la marche de Rakoczy qui lui succédait était une sorte de virtuosité passionnée et d'invitation au plaisir.

Salvador entraîna Colette.

— Est-ce assez flatteur ? lui dit-il en entrant dans le cabinet.

— Quoi donc ?

— Le murmure d'admiration que tu soulèves !

— Vous l'avez entendu ?

— Oui, Et toi ?

— Moi aussi, dit-elle crânement ; ces gens-là n'ont donc jamais rien vu !

Salvador lui retirait son chapeau.

Elle prit son parti et, rejetant sa pelisse, elle apparut dans toute sa gloire et sa jeunesse aux yeux du Brésilien.

— Idéale ! fit-il en reculant de deux pas pour l'admirer plus à l'aise. Que de jaloux je ferai !

Elle ne l'écoutait pas.

Elle examinait le lieu singulier où elle se trouvait.

C'était étroit et très intime, beau coup trop à ses yeux.

Seulement elle fit une remarque qui la rassura. La fenêtre était ouverte.

Deux couverts sur une table ronde, sous un joli lustre de bronze, deux chaises, un large divan de soie rouge, assez éraillée, et de lourds rideaux de damas.

C'était tout.

Sur la glace elle lut des chiffres entrelacés, des noms gravés avec les diamants des bagues, Octave et Mariette, Angèle et Gontran, des Guy et des Mathilde, des Henry, des Louise, des Diane, des Thérèse, tout le calendrier de la galanterie parisienne.

Salvador commanda le menu.

Quand il eut donné ses ordres, il vint à la glace et parcourut ce martyrologe profane.

— Il n'y a pas de Colette, observa-t-il.

Il se mettait en devoir d'écrire.

La fille du pêcheur l'arrêta net.

— Je ne veux pas être là, dit-elle.

Il se contenta de sourire et lui prenant la main :

— Demain tu pourras le graver toi-même, reprit-il, il y aura des brillants à ces petites oreilles et un diamant à ton doigt.

Il calculait ses effets.

Le lieu était admirablement choisi pour une chute.

Dans cette atmosphère chaude, imprégnée d'odeur d'ylang, de foin coupé, de white-rose, dans ce milieu si capiteux où l'exemple des autres est un entraînement presque irrésistible, il comptait sur l'ivresse qui devait étourdir cette âme neuve et vibrante, et achever sa défaite, en lui ôtant jusqu'au sentiment de la faute.

Il fallait laisser à cette ivresse des sens le temps de se produire.

Il ne parla plus à Colette de son amour.

Il lui rendit toute sa confiance en elle-même en se montrant seulement ému et attentif à lui ménager une de ces soirées délicieuses qui restent dans le souvenir. Il lui raconta les anecdotes mondaines qui avaient couru, lui parla de la vie à outrance, de ses excès et de ses déboires, du désir qu'il avait de se ranger, en s'appuyant sur une affection vraie.

Il traça à grands traits la peinture des habitudes du lieu où ils étaient.

De temps en temps, il versait à Co-

lette un doigt de vin d'Espagne ou de Bourgogne où elle trempait ses lèvres.

Et il se taisait pour lui permettre d'écouter une de ces valse si voluptueuses et si entraînantes que les Viennoises aiment tant et qui les électrisent.

Puis ce fut le tour du champagne qui était là dans la glace d'un sea d'argent.

Salvador remplit la coupe de Colette :

— Vous voulez donc me griser, dit-elle.

Mais déjà sa tête s'en allait.

Ce spectacle si nouveau pour elle, si étourdissant ; cette musique, dont les vibrations ébranlaient ses nerfs ; ce fracas incessant de voitures qui arrivaient ou partaient, et jusqu'aux soupirs et aux rires étouffés des cabinets voisins ou, à travers les minces cloisons, on distinguait des bruits de baisers, la plongeaient dans ce demi-sommeil, qui est le commencement de l'ivresse.

Les domestiques s'étaient éclipés.

Salvador alla pousser la fenêtre et entraîna Colette sur le divan.

Alors, il essaya d'endormir aussi sa raison à l'aide de ces phrases vieilles comme le monde et si puissantes sur un esprit troublé.

— Est-ce un crime d'aimer ? lui dit-il. Dieu, qui vous a faite si belle pour tenter, vous défend-il d'éteindre les desirs que vous allumez ? Les sources coulent pour qu'on s'y désaltère ; les fruits mûrissent pour qu'on les cueille ; les fleurs croissent pour qu'on les respire et les femmes pour qu'on les aime !

Etude de M^e P.-M. DURAND,

licencié en droit, avoué à

Lyon, rue Mercière, 41, suc-

cesseur de M^e A. MILLE.

VENTE VOLONTAIRE

Sur publications judiciaires

ENSUITE D'UNE SUBROGATION

EN DEUX LOTS SÉPARÉS

1^{er} D'UNE

PROPRIÉTÉ

Comprenant : Maison d'ha-

bitation et grand Jardin clos

de murs et palissades.

Située sur la commune de

Caluire-et-Cuire, chemin de

Vassieu, n° 36.

2^e D'UN

TERRAIN

Inculte en balme, com-

planté sur une partie d'acacias.

Située sur la commune de

Caluire-et-Cuire (Rhône),

Lieu de Vassieu.

ADJUDICATION

Au Samedi deux avril mil

huit cent quatre-vingt-

douze, à midi, au Palais de

Justice de Lyon, place de

Roanne.

MISES A PRIX

Premier lot... 15.000 fr.

Deuxième lot... 100

S'adresser pour les rensei-

gnements à : M^e P.-M. Du-

rand, avoué à Lyon, rue

Mercière, 41, M^e PAILLON,

avoué à Lyon, rue Mercière,

34, M^e RUBY, avoué à

Lyon, rue Centrale, 38, et pour

voir le cahier des charges, au

greffe du Tribunal civil de

Lyon, où il est déposé.

GUÉRISON radicale et

rapide de tous les

anciens, par les

Capsules Quet. — Traite-

ment facile à suivre, même

en voyage. — Injection

Quet, hygiénique, présen-

tant et infallible dans

les cas anciens. S'adresser

à Lyon, à la Ph. Quet,

rue de la Préfecture, 5. —

Pommades contre les

Dartres, d'une très réelle

efficacité. Prix : 2 fr. le

pot. — On fait des envois.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS

DIMANCHE 20 MARS

Pour la dernière fois en Matinée à 1 h. 1/2

et le Soir à 8 h. 1/4

LE PLUS GRAND SUCCÈS DE L'ANNÉE

LA FAMILLE PONT-BIQUET

LUNDI 21 MARS

Au bénéfice de M. TEYSSEYRE, régisseur général

NOS INTIMES

Comédie en 4 actes de Victorien SARDOU

CROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ACCOUCHEMENT, PHITISIE

MALADIES DES OS SURMENAGE, etc. tous les maux qui demandent un reconstituant.

SOLUTION JACQUEMAIRE

au Bi-Phosphate de Chaux gazeux

Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable

Exiger le Bouchon métallique en porcelaine et le Plomb de garantie.

Tous les Pharmaciens ont la Solution JACQUEMAIRE. — BROCHURE GRATUITE SUR DEMANDE

P. JACQUEMAIRE, 114, rue de la République, LYON.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

France par 5 kilos. — Maison de détail : 10, rue d'Alger, LYON

INSTITUTION DE DEMOISELLES

Dirigée par M^{me} MIRAMAND

CLASSE ENFANTINE

LYON, Rue Servient, 18, LYON

Leçons particulières. — Préparations aux divers examens

Cette institution se recommande aux familles par son édu-

cation soignée et ses soins les plus tendres. Elle prend des

demi-pensionnaires. — Tous les soirs, de 8 à 9 heures 1/2,

cours d'adultes professés par M. MIRAMAND. — Répétitions

et préparation de jeunes gens au certificat d'études.

HOMMES

PLUS D'ÉCOULEMENTS.

Guérison certaine en 3 jours, souvent en un seul jour, des écoule-

ments de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal, par

l'emploi du SEL et des DRAGÉES végétales antiseptiques du Dr

EBERHART. — Sur 100 malades traités par cette méthode, j'ai obtenu 100

guérisons. 16 en quatre heures, 54 en 24 heures, 22 en 31 heures, 1 en 31

jours. — Dr Eberhart, 114, rue de la République, LYON. — Envoi contre mandat-poste.

PRIX : Sel 3 fr. Dragées 3 fr. DÉPOT général : Pharmacie FARLEY,

114, rue de la République, LYON. — Envoi contre mandat-poste.

Exiger rigoureusement le nom du Dr Eberhart et sa signature donnée gratis.

GRAND BAZAR

DE LYON

NOUVELLE EXTENSION

donnée aux Comptoirs de

VÊTEMENTS, CHAPELLERIE

pour Hommes et Jeunes Gens

CHAUSSURES

pour Hommes, Dames et Enfants

L'importance de ces Comptoirs a déterminé l'administration à

leur affecter un emplacement plus spacieux et à les doter d'agen-

cements nouveaux répondant à toutes les exigences des articles

VÊTEMENTS, CHAPELLERIE et CHAUSSURES.

Ces transformations, aujourd'hui terminées, placent ces

Comptoirs, au point de vue de la commodité, au niveau des maisons

spéciales les mieux organisées. D'autre part, sous le rapport du

choix, de la bonne qualité et de l'élégance, les assortiments du

Grand Bazar ne le cèdent à aucune spécialité et ils se distinguent,

comme toujours, par leurs prix extrêmement avantageux.

Prix Fixe — ENTRÉE LIBRE — Vente au Comptant

31, Rue de la République, place des Cordeliers, rues Tupin et Grôlée

CAUSE DE SANTÉ

A REMETTRE Bon Fonds de

Nouveautés

dans grande ville de l'Est. Si-

tuation excellente. Affaires

importantes. S'adresser à M.

VOISARD, r. des rentes, Dijon.

ACCOCHEUSE

M^{me} Veuve YVERNAT

Rue du Vieil-Remorsé 3, angle

de la rue du Doyenné et de

la rue des Prêtres (Saint-

Georges)

LYON

Fient des Pensionnaires. —

Chambres indépendantes. —

Discretion assurée. — Con-

sultations, renseignements

par correspondance et Mai-

son de campagne à proxi-

mité. — Séjour agréable

pour les pensionnaires.

PRIX MODÉRÉS

SI vous avez un repas. Adressez-vous directement

au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue

du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre

poisson frais et bon marché.

VIENT DE PARAÎTRE

LE

Cicérone de Lyon

(7^e ÉDITION)

Contenant : la nomenclature des rues avec leurs

tenants et aboutissants, les arrondissements et les justices

de paix dont elles dépendent. Le service de tramways

et cars-Ripert, bateaux et omnibus desservant les envi-

rons de Lyon.

Prix : 10 Centimes

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

BOURSE DE LYON

Du 18 Mars 1892

FONDS D'ÉTAT

3 1/2 Français... 95 95

4 1/2 Français... 104 95

Espagne 4 0/0... 86 82

Russe 4 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

BOURSE DE PARIS

Du 18 Mars 1892

DEPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT

COURS DE CLOTURE

HAUSSE

BAISSE

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

3 0/0... 96 67

APRÈS BOURSE

Du 18 Mars

3 0/0 français... 96 20

4 1/2 français... 104 95

Espagne 4 0/0... 86 82

Russe 4 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34

Russe 5 0/0... 91 34